

Où s'adresser ?

Contactez le service PMI au sein des 14 maisons départementales des solidarités proches de chez vous.

CHELLES

25, avenue du gendarme
Castermant
77500 Chelles
01 64 26 51 05

COULOMMIERS

21, rue du pré Meunier
77120 Coulommiers
01 64 75 58 16

FONTAINEBLEAU

33, route de la Bonne Dame
77300 Fontainebleau
01 60 70 78 66

LAGNY-SUR-MARNE

15, boulevard du maréchal
Galliéni
77400 Lagny-sur-Marne
01 64 12 66 20

MEAUX

31, rue du Palais de Justice
77109 Meaux cedex
01 64 36 42 41

MELUN VAL-DE-SEINE

750, avenue Saint-Just
77000 Vaux-le-Pénil
01 64 10 62 20

MITRY-MORY

1^{er}, avenue du Dauphiné
77297 Mitry-Mory cedex
01 60 21 29 52

MONTEREAU

1, rue André Thomas
77130 Montereau-Fault-Yonne
01 60 57 22 66

NEMOURS

1, rue de Beauregard
77140 Nemours
01 60 55 20 83

NOISIEL

Grande allée
des impressionnistes
77186 Noisiel
01 69 67 31 50

PROVINS

11, rue du colonel Arnaud
Beltrame
77160 Provins
01 60 52 51 43

ROISSY-EN-BRIE

30, rue de la gare d'Émerainville
77680 Roissy-en-Brie
01 64 43 25 00

SÉNART

100, rue de Paris
77564 Lieusaint cedex
01 64 13 21 80

TOURNAN-EN-BRIE

16, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie
01 64 25 03 60

seine **77**
&marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



bilan
de santé
à l'école
maternelle

seine **77**
&marne
LE DÉPARTEMENT



Le bilan de santé à l'école maternelle

Le bilan de santé est organisé par le Président du Conseil départemental conformément au Code de la santé publique*. En Seine-et-Marne, il concerne les enfants âgés de 4 ans.

Il est effectué à l'école maternelle par les équipes départementales de protection maternelle et infantile (PMI) durant le temps scolaire.

Il comprend deux parties distinctes :
un dépistage infirmier pour tous les enfants et une visite médicale éventuelle, en fonction des difficultés détectées.

Le dossier médical établi réglementairement sera transmis intégralement au service de santé scolaire pour la visite médicale obligatoire au cours de la 6^e année.**

Pour constituer le dossier de votre enfant, il est nécessaire de fournir son carnet de santé ou de photocopier les pages vaccinations (pages 90 à 94) y figurant. Merci de vérifier que le nom et prénom de votre enfant y sont bien inscrits. Le tout est à remettre à l'enseignant dans une enveloppe fermée.



Les examens de dépistage et la visite médicale réalisés par la PMI sont gratuits.

Dans votre école, le dépistage sera effectué par l'infirmière de la maison départementale des solidarités de :

à partir du :



Les examens effectués par l'infirmière de PMI

Votre enfant va bénéficier, lors de cette visite, d'un dépistage auditif, visuel, de tests de langage et d'un examen dentaire. Il sera pesé et mesuré.

Ces tests ont pour but de dépister précocement les déficits sensoriels des enfants scolarisés et de faciliter leur adaptation à l'école.

Les résultats vous seront communiqués par écrit après le dépistage infirmier.

LE TEST AUDITIF : BIEN ENTENDRE POUR BIEN COMPRENDRE

Le test auditif permet :

- d'évaluer la capacité auditive,
- de dépister un éventuel déficit afin d'envisager un traitement approprié.

Les signes d'alerte à prendre en compte :

- antécédents familiaux,
- otites,
- retard de parole et de langage,
- stagnation ou régression du langage,
- *enfant distrait ou présentant
- des difficultés d'attention,
- troubles du comportement,
- difficulté scolaire.



LE TEST VISUEL : BIEN VOIR POUR BIEN DÉCOUVRIR

Le dépistage visuel précoce permet :

- d'évaluer la capacité visuelle,
- de déceler d'éventuels troubles de la vue en apportant une correction optique pour leur permettre d'apprendre à lire et à écrire dans les meilleures conditions.

Les signes d'alerte à prendre en compte :

- antécédents familiaux,
- cligne fréquemment des yeux,
- œil devenant sensible à la luminosité,
- fronce les sourcils,
- a les yeux rouges, qui piquent, pleurent,
- fatigue, maux de tête,
- dessine, écrit, lit, le nez collé à son cahier,
- se rapproche des écrans (TV et informatique).

LE TEST DE LANGAGE : BIEN PARLER POUR BIEN COMMUNIQUER

Le dépistage précoce permet :

- de repérer d'éventuels troubles du langage afin d'envisager une prise en charge appropriée avant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Les signes d'alerte à prendre en compte :

- absence de langage,
- mauvaise articulation,
- mots isolés, phrases non construites,
- bégaiement,
- mise en place d'une communication gestuelle,
- déficit auditif.

*articles L 2112-2 et R 2112-3 du Code de la Santé publique

**article L 2112-5 du Code de la Santé publique.